

ACCUEILLANTS FAMILIAUX DE GRE A GRE

LISTE DES ANNEXES OBLIGATOIRES AU CONTRAT D'ACCUEIL DE GRE A GRE

Tout contrat d'accueil, qu'il soit permanent ou temporaire, doit comporter les annexes réglementaires et obligatoires suivantes :

- Annexe 1 : L'arrêté d'agrément de l'accueillant familial en cours de validité
- Annexe 2 : Le jugement en cours de validité prononçant une protection juridique de la personne accueillie (curatelle, tutelle...)
- Annexe 3 : L'attestation de contractualisation de Responsabilité civile en cours de validité de l'accueillant
- Annexe 4 : L'attestation de contractualisation de Responsabilité civile en cours de validité de la personne accueillie
- Annexe 5 : L'état des lieux de la chambre et des pièces mises à disposition de la personne accueillie (*daté et signé par l'accueillant familial, la personne accueillie ou la personne chargée à son égard d'une mesure de protection juridique avec représentation relative à la personne*)
- Annexe 6 : L'inventaire des affaires personnelles et des meubles de la personne accueillie (*daté et signé par l'accueillant familial, la personne accueillie ou la personne chargée à son égard d'une mesure de protection juridique avec représentation relative à la personne*)
- Annexe 7 : La charte des droits et libertés de la personne accueillie (*signée par l'accueillant familial, la personne accueillie ou la personne chargée à son égard d'une mesure de protection juridique avec représentation relative à la personne*)
- Annexe 8 : Le Projet d'Accueil Personnalisé de la personne accueillie (*daté et signé par l'accueillant familial, la personne accueillie et la personne chargée à son égard d'une mesure de protection juridique avec représentation relative à la personne*)

Il est possible de joindre d'autres annexes si utiles :

- Annexe 9 :
- Annexe 10 :
- Annexe 11 :
- Annexe 12 :

Ces annexes doivent être listées, numérotées, datées et signées en article 12 du contrat d'accueil et une copie doit être transmise avec copie du contrat d'accueil au Département de l'Ardèche.